

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 421

Artikel: Interruption de grossesse : partout, le mouvement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018827>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

il est urgent de contribuer, en acceptant le projet de relèvement des quorums, à supprimer du même coup nombre de tentatives perdues d'avance... » De telles perspectives ne sont bien sûr pas apparues au grand jour ces dernières semaines...

Une crispation

En fait, sous une argumentation générale volontairement lénifiante, on a vu poindre une crispation des détenteurs traditionnels du pouvoir de décision contre ce qu'ils appellent la « dictature des minorités » ou « l'usage purement capricieux des droits populaires », bref une crispation contre l'irruption de nouveaux acteurs dans le système politique helvétique.

Et que feraient les « maîtres du système », débarrassés du fardeau des référendums et des initiatives « abusifs » ? Là, les craintes les plus sérieuses sont justifiées. Deux rappels, sous la forme de deux textes officiels :

« *Notre armée sera-t-elle un jour équipée en armes atomiques ? C'est avant tout une question de politique et de technique militaires. On ne saurait soumettre une décision aussi sérieuse à l'atmosphère passionnelle d'une décision populaire.* »

« Feuille fédérale », 1962, II, p. 1143-1144. Message du Conseil fédéral aux Chambres à propos de l'initiative socialiste proposant le référendum obligatoire en matière d'armement nucléaire.

« *On doit reconnaître que les arrêtés fédéraux munis de la clause d'urgence n'étaient pas tous pressants au point qu'il eût été impossible d'attendre l'expiration du délai de référendum et, le cas échéant, de procéder à la votation populaire. Mais l'insécurité et la malice des temps entravaient l'examen tranquille et objectif des problèmes et favorisaient l'excitation des masses populaires; c'est pourquoi on hésitait à soumettre au peuple des mesures indispensables à l'existence de l'Etat, mais qui imposaient des sacrifices à la population ou limitaient ces droits. Il en fut ainsi notamment à l'époque où la plus grande partie de la population ne pouvait pas se rendre compte de la gravité du danger qui menaçait les Etats démocratiques et*

libéraux et où, d'autre part, il importait pour des motifs de politique extérieure d'imposer certaines restrictions aux discussions publiques. C'est pourquoi les autorités responsables et en particulier les Chambres fédérales s'efforcèrent de parer aux inconvénients de l'exercice des droits populaires afin de sauvegarder l'existence même de l'Etat démocratique. »

« Feuille fédérale », 1948, I, p. 1041. Message relatif à l'initiative pour le retour à la démocratie directe.

Interruption de grossesse : partout, le mouvement

Les sondages d'opinion tentés dans notre pays à propos de la votation sur l'interruption de grossesse ne laissent donc pas entrevoir une réelle modification de notre législation sur ce point controversé. Et à vrai dire, en l'absence d'estimations plus « scientifiques », si il paraissait difficile de prendre le pouls de la population helvétique dans son ensemble, on savait que le décompte des cantons, lui, faisait apparaître comme minimes les chances de réussite des promoteurs de l'initiative. On l'a dit, l'enjeu de cette consultation populaire est d'autant plus grave que la modification du Code pénal négociée par les parlementaires confine à la consécration du « statu quo » cantonal. Et encore faudra-t-il compter avec un éventuel référendum lancé contre cette « nouvelle » loi par les milieux conservateurs, voire même — comme on l'entendait ici et là en Suisse allemande ces jours-ci — avec une nouvelle initiative demandant l'interdiction pure et simple de l'avortement. C'est dire si, en la matière, les possibilités de changement paraissent faibles, malgré le divorce entre la réalité et la loi.

Voyons, dans cette perspective quelle est l'évolution des mentalités à travers un certain nombre de pays dont les législations sont suffisamment précises pour être prises en compte (cf. « People Ma-

gazine », publié par The International Planned Parenthood Federation) : le mouvement est général; on voit que, pendant les dix dernières années, trente-huit pays ont changé leur législation en matière d'avortement; et parmi eux, trente-cinq ont étendu l'éventail des motifs permettant les interruptions de grossesse, tandis que trois (Europe de l'Est) l'ont rétréci (huit pays permettent théoriquement l'avortement sur demande dans les trois premiers mois).

Pays	Vie de la mère en danger	Santé physique de la mère	Santé mentale de la mère	Santé du fœtus	Grossesse non désirée Viol ou inceste	Raisons sociales ou socio-médicales	Avortement sur demande remise habituellement au 1 ^{er} trimestre
Autriche	0	+	+	+			×
Grande-Bretagne	0	0	0	+		+	
Canada	0	+	+				
Danemark	0	0	0	0	0	0	+
France	0	+	+	+			+
Nouvelle-Zélande	0	+	+				
Suède	0	0	0	0	0	0	+
RFA	0	0	+	+	+	+	+
Etats-Unis	+	+	+	+	+	+	+
Bulgarie	0	0	×	0	0	×	×
Tchécoslovaquie	0	0	×		0	×	
RDA	0	0	0	0		0	+
Hongrie	0	0	×	0	0	×	×
Yougoslavie	0	0	0	0	0	+	
Inde	0	+	+	+	+	+	
Singapour	0	+	+	+	+	+	
Tunisie	0	0	0	+	+	+	+

Signes :

0 Législation d'avant 1967

+ Nouvelle législation depuis 1967

×